

## COMMUNIQUE

### Confirmation d'un cas de paramyxovirose dans un pigeonnier à OOSTROZEBEKE

01/03/2010

**L'Agence alimentaire confirme l'apparition d'un foyer de paramyxo ( ou maladie de Newcastle) chez un colombophile amateur à Oostrozebeke (province de Flandre occidentale).**

**La maladie étant reprise comme « à déclaration obligatoire », l'AFSCA en collaboration avec les autorités communales, a pris toutes les mesures nécessaires (zone de protection de 500m, interdiction de rassemblement dans la zone, vaccinations...), mesures qui se maintiendront au moins 21 jours.**

La maladie de Newcastle (ND) est une maladie virale très contagieuse, à laquelle presque toutes les espèces avicoles (sauvages et domestiques) sont sensibles. Le terme "paramyxo" indique qu'il s'agit de la forme la moins aiguë de la maladie de Newcastle chez les pigeons. Cette maladie est provoquée par le virus ND (un virus paramyxo) dont il existe plusieurs souches. Selon la souche virale et l'espèce avicole atteinte, les symptômes sont plus ou moins aigus.

La vaccination des volailles contre cette maladie est légalement obligatoire pour tout éleveur professionnel et pour toute volaille participant à un rassemblement. Elle est vivement recommandée chez les éleveurs amateurs.

En cas d'infection par une souche très agressive, les animaux malades peuvent manifester des symptômes nerveux et une forte mortalité peut être signalée.

**Cette maladie est totalement différente de l'influenza aviaire**, les deux virus étant totalement différents.

L'homme n'est pas sensible à la maladie. La consommation d'œufs, de viande volaille et de produits d'origine avicole ne présente pas de risque. Il n'y a donc aucun danger pour la santé publique.

Notre dossier complet sur la maladie de Newcastle (ND) est consultable sur le site de l'Agence alimentaire [www.afsca.be](http://www.afsca.be) suivre AFSCA > Secteurs professionnels >

Production animale > Santé animale > Maladies animales > Maladie de Newcastle

Personne de contact pour la presse francophone : Pierre Cassart 0477 69 35 65  
Personne de contact pour la presse néerlandophone : Lieve Busschots 0477 59 83 93

F.A.V.V.  
Food Safety Center – Kruidtuinlaan 55  
1000 Brussel  
Tel. 02 211 82 11

Meldpunt voor de consumenten :  
Tel. 0800 13 550  
Fax 0800 24 177

<http://www.favv.be>



A.F.S.C.A.  
Food Safety Center – Bvd. du Jardin botanique  
1000 Bruxelles  
Tel. 02 211 82 11

Point de contact pour les consommateurs :  
Tel. 0800 13 550  
Fax 0800 24 177

<http://www.afsca.be>